**REGLEMENT VIDE GRENIER**

**Dimanche 2 Juin 2019**

**ARTICLE 1** : Cette journée sera organisée par la Classe 67.

Elle se tiendra sur le Parking du Centre Culturel Polyvalent de Mandeure.

L'accueil des exposants se fera à partir de 5 h jusqu'à 7 h. Ouverture au public 7 h 00.

**ARTICLE 2** : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription.

Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.

**ARTICLE 3** : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les places qui leur sont attribuées à l'accueil.

L'accès des véhicules sera autorisé et sera régulé pour le dépôt des objets à vendre.

**ARTICLE 4** : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

**ARTICLE 5** : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas, être tenus pour responsables des litiges tels que perte, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc)

**ARTICLE 6** : Les places non occupées après 7 h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises par l'association organisatrice à titre d'indemnité.

De même, en cas d'intempérie, les sommes versées ne sont pas remboursées.

**ARTICLE 7** : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**ARTICLE 8** : **Les emplacements devront être laissés propres et vides de tout matériel, y compris les cartons. 1 chèque de 10 € sera demandé et restitué en fin de journée après libération de l'espace**.

**ARTICLE 9** : Sera considérée comme inscrite, la personne ayant acquitté le paiement.

**ARTICLE 10** : Les exposants sont tenus de rester sur place jusqu'à la fin de la manifestation, c'est-à-dire 17 heures.

**SUR PLACE : BUVETTE, SANDWICHS, GATEAUX**

**BROCANTE DIMANCHE 2 JUIN 2019 PARKING CENTRE POLYVALENT**

**25350 MANDEURE**

**(accueil exposants de 5 h à 7 h – ouverture au public 7 heures)**

­

**FICHE D'INSCRIPTION** :

Nom, prénom …………………………………………………………………………………………………….

Adresse complète ………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………

Numéro de téléphone ………………………………………………………………………………………..

Carte d'identité n° ……………………………………………….. délivrée le ………………………….

Par le préfet de …………………………………………………………………………………………………..

Professionnels : numéro de registre ……………………………………………………………………

Objets proposés ………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………………….

*Date limite d'inscription* : LUNDI 27 MAI 2019

Réservation 5 mètres x 5 mètres (mini)

avec emplacement véhicule compris ……………………………… Forfait 15 €

+ chèque caution de 10 € (ordre Classe 67) restitué

après libération de l'espace.

Je soussigné (e) ……………………………………………………………………………………………………

demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée

du 2 Juin 2019. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

ci-contre et déclare m'y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation,

chèque libellé à l'ordre de "Classe 67" (les chèques de réservation seront encaissés après la manifestation).

Fait à ……………………………………. le ………………………………

Signature

A envoyer à Joël BOCHENSKI

11 Rue Relais Postal

25190 NOIREFONTAINE

Contacts téléphoniques : 03.81.37.36.15 ou 06.08.94.10.28